

**ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL**



CP Action Praticiens Hôpital du 11 janvier en réponse à la lettre du Ministre Olivier Véran adressée à tous les praticiens hospitaliers en date du 8 janvier 2021.

Du conte de Ségur aux mauvais comptes du Ségur

Le Ministre écrit « Dans le cadre du Ségur de la santé, un accord majoritaire a été signé avec trois organisations syndicales représentatives des praticiens hospitaliers le 13 juillet dernier permettant d'acter des mesures fortes, attendues de longue date, pour restaurer l'attractivité de l'hôpital public, et en particulier des carrières de praticiens hospitaliers. »

APH répond que les 2 organisations majoritaires chez les praticiens hospitaliers ont été exclues du dernier round des négociations. Avant cela nous avons indiqué notre vif désaccord sur l'absence de reprise d'ancienneté sur la nouvelle grille proposée avec une demande de 4 années de bonification pour tous les praticiens.

Cette mesure de bonification de l'ancienneté a un coût chiffré à 440 millions d'euros.

Pour rappel, la durée du temps de travail en France pour les salariés ayant des RTT est de 39 heures hebdomadaires. Le temps de travail des praticiens hospitaliers est fixé à 48 heures hebdomadaires, sans valorisation de son travail entre 39 et 48 heures. C'est à dire que chaque semaine travaillée la majorité des PH offre 9 heures de travail à l'État sans la moindre compensation. Cela représente 36 heures par mois et tous les 4 ans le PH « offre » une année de travail à l'État.

APH pensait que cette bonification viendrait compenser la volonté du gouvernement de ne pas modifier les grilles de salaire en dehors de la fusion des 3 premiers échelons.

Le Ministre écrit « L'intégralité des praticiens hospitaliers qui a un exercice public exclusif voit sa rémunération augmentée, c'était mon attachement et mon engagement lors du Ségur. D'ores et déjà et depuis le 1er décembre

2020, l'indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE) a été revalorisée à 1010€ bruts par mois pour tous les praticiens hospitaliers éligibles... Le gouvernement a souhaité anticiper cette revalorisation, prévue initialement pour le mois de mars.»

APH fait remarquer une vraie-fausse revalorisation de L'IESPE qui a été revue à la baisse pour tous les praticiens de plus de 15 ans d'ancienneté de septembre à décembre avec 700 euros au lieu des 704,20 euros bruts. 4,20 euros économisés par PH sur 3 mois c'est 900 000 euros de gain pour l'État. Heureusement que le Père Ségur nous a apporté la prime à 1010 euros dès le mois de décembre... Et pour rappel, nous avons préconisé pour que cette mesure soit lisible qu'elle soit appliquée dès juillet ou au plus tard dès septembre.

700 euros au lieu des 704,20 euros bruts donc cette hausse a commencé par une petite baisse de salaire illégale... mais pas vu pas pris comme dit l'adage !

Le Ministre « La création de 3 échelons en fin de carrière des médecins pour « conserver les talents à l'hôpital public » avec 2 échelons à 5 000 € et un 3ème de 7 000 € bruts annuels sur des durées de 4 ans est une mesure juste pour les PH les plus anciens dans la carrière. »

Cette mesure juste pour les 10 751 PH les plus anciens, occulte cependant le fait que pour profiter pleinement de ses droits à la retraite plus de 40 000 PH vont devoir travailler jusqu'à 70 ans !!!

Dans le tableau des émoluments perçus par les PH, un élément a disparu dans la communication grandiloquente du Ministre en date du 13 juillet et du 18 décembre 2020 sur les 11 733 PH de plus de 15 ans d'ancienneté et de moins de 24 ans d'ancienneté qui ont un gain Ségur de 256 euros nets mensuels.

APH, comme les conférences de PCME, demande que tous les praticiens nommés avant octobre 2020 bénéficient d'une reprise de 4 ans d'ancienneté dans la nouvelle grille. Cette mesure simple et lisible permettrait un gain de salaire pour tous les praticiens et viendrait corriger 10 ans de perte de notre pouvoir d'achat.

**Quoi qu'il en coûte ? Ou quoiqu'il nous en coûte !
APH défend et défendra le droit de tous les praticiens comme celui de l'Hôpital Public et de ses soignants.**

Dr Jean-François Cibien
Président APH, Président AH
06 07 19 79 83

Dr Carole Poupon
Vice-Présidente d'APH, Présidente CPH
06 76 36 56 67